



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation institutionnelle

du Collège Ahuntsic

Novembre 2016



Québec, le 19 décembre 2016

Madame Nathalie Vallée
Directrice générale
Collège Ahuntsic
9155, rue Saint-Hubert
Québec (Québec) H2M 1Y8

Objet : Suivi au rapport d'évaluation institutionnelle du Collège Ahuntsic

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 24 novembre 2016, du suivi apporté par le Collège Ahuntsic à son rapport d'évaluation institutionnelle publié en février 2003. La Commission avait alors recommandé au Collège de mettre en place et d'appliquer un mécanisme d'évaluation de toutes ses catégories de personnel et, d'une façon plus immédiate, de ses nouveaux professeurs.

Pour le suivi de cette recommandation, en juin 2016, le Collège a fait parvenir à la Commission les différentes politiques qui sont en vigueur. Cette dernière note que le Collège a développé en juin 2008, la Politique institutionnelle d'assistance professionnelle des professeurs qu'il applique depuis ce temps. Cette politique précise un ensemble de procédures, de mesures et d'outils afin de soutenir tous les professeurs, incluant les nouveaux, tout au long de leur carrière. Elle décrit également les responsabilités des professeurs, des départements et de la Direction des études dans le processus d'évaluation formative de l'enseignement. Le Collège a informé la Commission que cette évaluation formative a bel et bien lieu tous les cinq ans et que les responsabilités sont assumées. Au niveau départemental, des outils de suivi ont été développés afin d'assurer la périodicité de ces évaluations. La Commission note également que le Collège met en œuvre sa Politique relative à l'appréciation du personnel professionnel et du personnel de soutien comme prévu dans la version amendée de février 2013. La politique présente entre autres les objectifs visés, les valeurs, les objets ainsi que les étapes de la

démarche d'appréciation. Le Collège indique que la politique est appliquée depuis juin 2006 et que l'appréciation du personnel professionnel et de soutien est effectuée tous les deux ans maximum. Enfin, le Collège a acheminé la Politique d'évaluation des cadres et la Politique d'évaluation des hors cadres qui sont en vigueur et appliquées depuis bon nombre d'années. Compte tenu de ce qui précède, la recommandation est levée.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

c. c. M^{me} Chantal Daneau, directrice des études